

NOTIFICATION DE LA RÉGULARISATION DE VOS COTISATIONS 2012

COMMERÇANT

CENTRE DE PAIEMENT RSI
CS 32733
42027 SAINT ETIENNE CEDEX 1

2112C 420

A ST ETIENNE, le 16 Octobre 2013

9920/0795 / 005 / 145 02347P/01F/01



VOTRE CONTACT RSI

Tél.: 08.11.01.08.26

Courriel : <http://www.rsi.fr/contact/>

VOS RÉFÉRENCES

N° Sécurité Sociale 272029935032773

Rappeler ce numéro de Sécurité Sociale
pour toute correspondance.

N° SIRET 75081757900014 C

N° TI 420 3420413134 5

Page 1 / 1

MLE AOUZAL HABIBA
SARL ALLIZEO WEB
57 R DES CHENES
42210 CRAINTILLEUX

Mademoiselle,

Nous avons procédé au calcul définitif de vos cotisations et contributions sociales dues au titre de l'année 2012 à partir des revenus que vous avez déclarés (voir détail au verso).

Compte tenu des cotisations provisionnelles qui vous ont déjà été appelées en 2012, vous bénéficiez d'une régularisation en votre faveur.

Si vous êtes à jour du paiement de vos cotisations, le montant de cette régularisation vous sera remboursé dans les meilleurs délais. Si votre compte n'est pas à jour, cette somme sera affectée aux sommes restant dues selon les modalités indiquées au verso.

Si le montant des revenus pris en compte à ce stade ne correspond pas aux éléments en votre possession, nous vous invitons à transmettre les documents justificatifs au **centre de paiement RSI**.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers RSI.

Nous vous prions d'agréer, Mademoiselle, nos salutations distinguées.

Le Directeur

COMPTABILISE

DÉTAIL DE LA RÉGULARISATION DE VOS COTISATIONS 2012

MONTANTS DÉCLARÉS POUR L'ANNÉE 2012

	Montants 2012
Revenus professionnels non salariés (dont revenus de remplacement et cotisations facultatives)	168
Revenus de remplacement	0
Cotisations sociales personnelles obligatoires (hors CSG-CRDS)	742

MONTANT DÉTAILLÉ DE VOTRE RÉGULARISATION

Cotisations/contributions	Assiette retenue	Taux (%)	Montant avant exonération	Nature de l'exonération	Cotisations définitives	Cotisations provisionnelles	RÉGULARISATION
Maladie-Maternité dans la limite de 36 372 €	5 117	0,60	31	ACCRE	0	0	0
Maladie-Maternité dans la limite de 181 860 €	5 117	5,90	302	ACCRE	0	0	0
Indemnités journalières dans la limite de 181 860 €	14 549	0,70	102	ACCRE	0	0	0
Allocations familiales	168	5,40	9	ACCRE	0	0	0
Retraite de base dans la limite de 36 372 €	1 413	16,68	318	ACCRE	0	0	0
Retraite complémentaire dans la limite de 109 116 €	1 413	6,50	124		124	333	-209
Invalidité dans la limite de 36 372 €	5 386	1,20	65	ACCRE	0	0	0
Décès dans la limite de 36 372 €	5 386	0,10	5	ACCRE	0	0	0
TOTAL COTISATIONS SOCIALES PERSONNELLES OBLIGATOIRES			956		124	333	-209
CSG/CRDS sur revenus d'activité et sur cotisations sociales personnelles obligatoires	910	8,00	73	DISP	0	409	-409
			TOTAL		124	742	-618 €

AFFECTATION DE VOTRE RÉGULARISATION

Déductions sur cotisations à venir (4ème trimestre 2013)

618,00 €

CENTRE DE PAIEMENT DU RSI 2112C 420
3 AV EMILE LOUBET
42027 SAINT ETIENNE CEDEX 1

A ST ETIENNE, le 1 Juin 2012

9920/3940 / 008 / 359 03617P/01F/01



VOTRE CONTACT RSI

Tél.: 08.11.01.08.26
Courriel : <http://www.le-rsi.fr/contact/>

VOS RÉFÉRENCES

N° Sécurité Sociale 272029935032773

*Rappeler ce numéro de Sécurité sociale
pour toute correspondance.*

N° SIRET 75081757900014 C

N° TI 420 3420413134 5

Page 1 / 2

MLE AOUZAL HABIBA
SARL ALLIZEO WEB
57 R DES CHENES
42210 CRAINTILLEUX

Mademoiselle,

Vous avez choisi de payer vos cotisations sociales personnelles par trimestre.

Les montants indiqués ci-dessous correspondent à vos cotisations provisionnelles 2012 santé, retraite de base, retraite complémentaire, allocations familiales, CSG/CRDS ainsi qu'à vos cotisations définitives 2012 invalidité/décès et, le cas échéant, à la contribution à la formation professionnelle.

Pour le paiement de ces cotisations, vous recevrez chaque trimestre un avis d'appel.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers RSI.

Cordialement,
Le Directeur

CALENDRIER DE VOS PAIEMENTS 2012

Dates	Montants
6 février 2012	0
7 mai 2012	0
6 août 2012	372
5 novembre 2012	370
TOTAL	742 €